	République Française	
	Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève	
	Extrait du registre des délibérations	
	Communauté de communes du Clermontais	
Date de la convocation	Mercredi 31 Janvier 2024	**Séance du Mardi 06 Février 2024**
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le six Février à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Canet, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes **: 42**	
Présents : **33**	Pour : **42**	
Absents : **3**	Contre : **0**	
Représentés : **9**	Abstention : **0**	
Rapporteur	Francis BARDEAU	Vice-Président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Claude REVEL (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieuran-Cabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Sophie ROYON (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuvette).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par Isabelle SILHOL (Péret), Jean FRADIN (Canet) représenté par Claude REVEL (Canet), Arnaud MOULS (Canet) représenté par Christiane FULCRAND (Canet), Daria PICARD (Ceyras) représentée par Jean-Claude LACROIX (Ceyras),), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Christine RICARD (Paulhan) représentée par Claude VALERO (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absent(e)s : Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault

Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.332-23, L.332-24, L.343-1, L.333-1, L.333-12 et L.352-4,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n°2023.12.12.16 du Conseil communautaire du Clermontais du 12 Décembre 2023 relative à la précédente modification du tableau des effectifs de la communauté de Communes,

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20240213-2024-02-06-15-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Vu les statuts de la Communauté de communes du Clermontais,

Considérant que l'article L313-1 du Code général de la fonction publique rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant que le tableau des effectifs du personnel d'une collectivité est une formalité administrative réglementaire qui permet de recenser tous les emplois permanents créés par la Communauté de communes et pour chacun de ces postes leurs caractéristiques (filière, cadre d'emplois, grade, temps de travail, poste pourvu ou vacant).

Dès lors, au regard des besoins de la collectivité, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter la modification suivante :

FILIERE MEDICO-SOCIALE

- Création d'un poste de psychologue contractuel à TNC 10H.

Monsieur BARDEAU précise que le tableau des effectifs tenant compte des modifications ci-dessus est annexé en pièce jointe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la modification apportée au tableau des effectifs du personnel communautaire telle que présentée ci-dessus,
- **INDIQUE** que cet emploi sera rémunéré selon l'indice en vigueur dans ce grade,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au Budget, chapitre 012,
- **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de nommer le personnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, Isabelle SILHOL	Le Président de la Communauté de communes du Clermontais, Claude REVEL

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

TABLEAU DES EFFECTIFS

PERSONNEL TITULAIRE			
Filière administrative			
Catégorie	nombre	Grade	postes vacants
A	1	Directeur général des services	0
	1	Attaché hors classe	0
	1	Attaché principal	1
	5	Attaché	1
B	1	Rédacteur principal de 1ère classe	2
	3	Rédacteur principal de 2ème classe	0
C	14	Adjoint adm principal de 1ère classe	0
	13	Adjoint adm principal de 2ème classe	4
	24	Adjoint administratif	1
Total	63	68 TC 4 TNC	9
Filière technique			
	2	Ingénieur	0
B	2	Technicien principal de 1ère classe	0
	2	Technicien principal de 2ème classe	1
	1	Technicien	0
C	6	Agent de maîtrise principal	1
	6	Agent de maîtrise	0
	21	Adjoint tech principal de 1ère classe	0
	19	Adjoint tech principal de 2ème classe	5
	34	Adjoint technique	7
Total	93	90 TC 17 TNC	14
Filière médico-sociale			
A	1	Cadre de santé	0
	0	Puéricultrice hors classe	1
	0	Puéricultrice	1
	4	Educateur de jeunes enfants	0
B	8	Auxiliaire de puericulture classe supérieure	1
	3	Auxiliaire de puericulture classe normale	1
Total	16	16 TC 4 TNC	4
Filière animation			
B	2	Animateur principal de 1ère classe	0
	1	Animateur	0
C	9	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0
	14	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	8
	23	Adjoint d'animation	1
Total	49	26 TC 32 TNC	9
Filière sportive			
B	2	Educateur des APS princ de 1ère classe	0
	3	Educateur des APS princ de 2ème classe	1
	1	Educateur des APS	1
C	1	Opérateur principal des APS	0
Total	7	8 TC 1 TNC	2
Filière culturelle			
B	1	Assistant de conservation	0
C	1	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0
Total	2	2 TC	2

Catégorie	nombre	Grade			postes vacants
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE:		230		temps complet	210
				temps non complet	58
				postes pourvus	230
				postes vacants	40
PERSONNEL NON TITULAIRE					
POSTES PERMANENTS					
A	1	Attaché principal			
	2	Attaché			1
	1	psychologue de classe normale			1
	2	Educateur de jeunes enfants			
B	1	Educateurs des APS			
	1	technicien			
	1	Rédacteur			
	3	Auxiliaire de puericulture classe normale			
C	1	Adjoint administratif			
	15	Adjoint d'animation			
	1	Adjoint du patrimoine ppl 2ème			
	2	Adjoint technique			
Hors catégorie	1	Responsable d'exploitation			
	4	Agent d'entretien des réseaux et des stations d'épuration			
	1	Agent d'exploitation électromécanicien eau potable			
	0	Responsable travaux neufs en eau et assainissement			1
	1	Animatrice monitrice des APN / assistante chargée de communication			
	1	Chef de base, développeur d'activités, responsable technique qualifié voile et APN			
	1	Assistante administrative			
Total	40	23 TC	20 TNC		3
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE		40		temps complet	23
				temps non complet	20
				postes pourvus	40
				postes vacants	3
TOTAL PERSONNEL PERMANENT (TITULAIRE + NON TITULAIRE)		313 POSTES	235	temps complet	
			78	temps non complet	
			270	postes pourvus	
			43	postes vacants	